

# COMPTE RENDU DU CHSCT D DE LA HAUTE-LOIRE DU 18 OCTOBRE 2021



## La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT - Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -  
Bruno GOLEO - Nazhia BOUACHMIR - Aurore CORNILLON

## Déclaration de la FNEC FP FO

Comment ne pas commencer cette déclaration sans parler de l'hommage à notre collègue Samuel PATY ?

1 an après, l'effroi de la profession reste entier. Ce ne sont pas les gesticulations médiatiques du Ministre qui sont faites pour les rassurer.

1 an après, l'enquête du CHSCT local n'en est qu'à ses prémices, un cabinet d'accompagnement connu pour ses liens avec le pouvoir a été imposé, rien n'a été fait de concret et les témoignages des collègues de l'établissement largement relayés dans les médias sont là pour en attester.

Toujours adepte du passage en force, l'action du ministre s'est limitée à mettre en œuvre des mesures dévoyant la Laïcité. La laïcité, ce n'est pas publier des affiches équivoques laissant entendre que la laïcité pourrait être mise en danger par une catégorie de la population.

La campagne du ministre en ignore même les fondements. La séparation de l'Église et de l'État, la neutralité de l'État issue de la loi de 1905, la liberté de conscience, et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction en sont les éléments essentiels.

Le rôle de l'École publique et laïque n'est pas d'assigner les élèves à leur identité réelle ou supposée. Sa mission première est de permettre l'instruction de tous.

Le rôle du Ministre, c'est la protection des personnels. Force est de constater que celui-ci a failli à sa mission et qu'il n'en a tiré aucune leçon.

De la même manière qu'il n'a tiré aucune leçon de la disparition tragique de notre collègue directrice d'école, Christine RENON. Malgré les préconisations du CHSCT, il poursuit ses intentions destructrices de l'école de la République, dont les annonces Macron de Marseille constituent l'expression pratique. La FNEC FP FO de Haute Loire est solidaire du refus exprimé par l'intersyndicale marseillaise et les quelques 80 écoles qui refusent cette privatisation de l'École.

Venons-en logiquement à l'enquête consécutive à la maladie professionnelle de notre collègue directeur de l'école Jules Ferry à BRIOUDE. La FNECFP FO regrette vivement les délais de traitement de ce dossier. Le secrétaire du CHSCT a adressé à l'ensemble des membres du CHSCT un rapport qui rend compte le plus fidèlement possible des témoignages des personnes participantes.

Les préconisations qui y sont proposées sont bien entendues discutables et amendables. La FNEC FP FO est prête à en discuter. Nous entendons votre proposition d'un report de ce vote en janvier afin de permettre aux personnes extérieures à l'institution de confirmer leurs propos.

Mais il faut faire vite. Les mêmes causes produisant les mêmes

effets, nous vous alertons une nouvelle fois. Les collègues de cette école sont toujours en grande souffrance. L'accumulation des problèmes les amène à être proche de la rupture.

Une AESH leur a été enlevée. Pas moins de 4 dossiers sont en souffrance, 1 élève est en attente de place en ITEP, un autre en ULIS, 2 autres dossiers sont en constitution, ... et comme si cela ne suffisait pas, deux enfants « cachés » sont dans les effectifs dans l'école.

Nous vous avons alerté dans le cadre de la procédure d'alerte réglementaire sur les dangers encourus par nos collègues. Le jour même de notre deuxième relance à la mise en place de mesures particulières, le frère d'un des enfants cachés était enlevé par le père et arrêté par la police dans le sud de la France.

L'administration ne peut longtemps encore rester sans réponse aux demandes des collègues.

Nous demandons donc des mesures urgentes à commencer par le retour de l'AESH retirée parce que les besoins sont là. Nous demandons une mesure exceptionnelle pour aider l'école avec une augmentation de la décharge de la directrice qui fait fonction. Nous demandons que les orientations soient réalisées au plus vite et que les dossiers en souffrance fassent l'objet d'un traitement au plus vite.

Enfin, il n'y a actuellement plus de psychologue scolaire à BRIOUDE. Il faut pourvoir au plus vite à son remplacement.

Nous espérons qu'à l'issue de ce CHSCT, des réponses auront été apportées à nos collègues de BRIOUDE, mais plus généralement à l'ensemble des collègues enseignants et AESH.

Le fait marquant de cette rentrée scolaire, c'est l'échec patent de la politique de l'école dite « inclusive » de monsieur BLANQUER., la catastrophe de la mise en œuvre des PIALS.

Demain, 19 octobre, les AESH seront en grève, rejoints par des enseignants parce que la situation ne peut plus durer. Il faut en finir avec les PIAL, les mutations autoritaires, la non-prise en compte des besoins individuels et collectifs des élèves. Le Ministre s'entête à maintenir l'ensemble des AESH sous le seuil de pauvreté et ce ne sont pas les quelques euros, qui tardent d'ailleurs à être crédité aux personnels, qui changent le problème. Les AESH et avec eux, les organisations syndicales qui appellent à cette journée : SUD, CGT, FSU, FO, SNALC, et la FCPE, exigent un vrai statut et un vrai salaire. 40 d'entre eux venant de la Haute Loire seront demain devant sa porte pour l'exiger.

## ECOLE JULES FERRY DE BRIOUDE

LA MESURE DE LA SITUATION N'EST  
TOUJOURS PAS PRISE!

L'Inspectrice d'Académie a souhaité reporter une nouvelle fois l'étude du rapport de la commission d'enquête du CHSCT D sur la maladie professionnelle du directeur. Celle-ci souhaite que les propos rapportés en particulier pour son adjointe, les IEN, le Maire et les CPC puissent être complétés. *FO a accepté à la condition que la situation actuelle de Jules FERRY soit étudiée lors de cette séance.*

FO a donc présenté la situation catastrophique de l'école rapportée dans une fiche SST que FO a demandé à l'administration d'étudier. Une AESH a été retirée, 3 dossiers en attente de notifications d'AESH, 2 dossiers en constitution, problèmes auxquels viennent s'ajouter l'arrêt de la psycho scolaire, le non remplacement des AESH absents et des situations de conflits familiaux, des placements d'enfants, des violences entre élèves, un absentéisme préoccupant.

S'ajoute à cela un enfant en attente d'une place en ULIS et un enfant en attente d'une place en ITEP.

FO (qui est la seule organisation à avoir relayé les demandes des collègues) a donc demandé:

La retour de l'AESH

- L'augmentation de la décharge de la directrice
- Le remplacement de la psychologue
- Le placement des enfants orientés
- La protection des personnels
- L'accélération du traitement des dossiers en attente.

La réponse de l'IA est négative sur l'ensemble des points.

Une augmentation de décharge ne serait pas réglementaire, l'AESH ne reviendra pas car les besoins sont couverts (dans le cadre de la mutualisation 2 AESH qui sont baladés de classe en classe NDLR), les dossiers en attente ne sont pas du fait de l'administration mais des familles (L'IEN ASH nous demande cependant de faire remonter les noms des enfants (qu'il devrait d'ailleurs avoir). Nous le ferons. Sur le recrutement d'une psychologue scolaire, l'administration dit se heurter à l'absence de vivier de recrutement.

Sur les orientations en ITEP là aussi l'IEN rejette la responsabilité sur la famille de l'élève qui ne ferait pas les bonnes démarches. Sur les orientations en ULIS, les 3 ULIS de la circonscription seraient pleines et il n'y aurait plus de place.

**La seule solution proposée est l'intervention de la cellule psychologique pour les enseignants.**

## ETUDE DES FICHES SST

UNE SEULE EST MÊME RÉPONSE « GRAVÉE DANS LE  
MARBRE »: AUCUN AESH SUPPLÉMENTAIRE

La délégation FO est revenue sur l'ensemble des situations qui avaient fait l'objet d'une fiche « santé et sécurité au travail ».

**Champagnac le Vieux :** L'IEN de BRIOUDE toujours prêt à justifier n'importe quoi a indiqué qu'il proposait un « contrat avec la famille » et qu'il invitait la collègue à renseigner la rubrique « fait établissement ». **FO a demandé le retour de l'AESH déplacée à Javaugues.**

Réponse de l'IA : non

**St Maurice de Lignon :** 4 personnels ont saisi l'administration là où il y avait AESH l'an dernier, dans le cadre de la mutualisation, il n'en reste plus qu'une. **FO a demandé le retour des AESH**

Réponse de l'IA : Non

**St Ferréol d'Aurore :** La fiche SST des collègues met clairement en avant le besoin d'AESH. Une seule AESH ne peut s'occuper de 9 élèves.

**FO a demandé le retour de l'AESH retiré et le recrutement.**

Réponse de l'IA: nous n'avons pas de budget.

**Lempdes sur Alagnon :** Malgré les besoins une AESH est retiré pour être placée dans le privé. **FO demande le retour de l'AESH.**

Réponse de l'IA : non

“  
**Ce changement de climat  
scolaire est inévitable**  
”

Déclaration de l'IA concernant l'augmentation croissante des problèmes de violences, d'incivilités et de problèmes dans les classes. En somme, nous ne pouvons rien faire, débrouillez-vous et bon courage!

## QUAND L'ÉCOLE PUBLIQUE FAIT LES FRAIS DES PIAL

L'IA a déclaré plusieurs fois que l'Ecole Privée, c'est l'école de la république.

Elle met ses déclarations en pratiques : les PIAL permettent de déplacer de nombreux AESH de l'école publique vers l'école privée :

C'est le cas à Brioude, à Lempdes, à Saugues, à Monistrol...

**Visiblement le manque de moyens évoqué pour ne pas recruter d'AESH n'est plus un obstacle pour déshabiller l'école publique**

## AUTRES SITUATIONS

Les fiches SST étant parvenues tardivement, FO n'a pu qu'évoquer d'autres situations qui appellent pourtant des réponses comme à Ste Sigolène. Il s'agit de situations liées à des enfants violents.

**Blesle** : Une famille s'en est prise aux enseignants les rendant responsables des consignes gouvernementales en matière de crise sanitaire.

La situation est réglée.

FO a cependant fait remarquer que les écrits de l'IEEN de BRIOUDE, qui invite les personnels de l'école à saisir les services sociaux, sont inadmissibles et susceptibles de remettre de l'huile sur le feu.

L'IEEN a indiqué qu'il avait demandé au Maire de suivre la situation qui a débordée sur le collège et le LP de Brassac.

**Bains** : Malgré les besoins, aucun AESH ne sera placé pour le moment sur l'école.

**IME de BERGOIDE** : L'IEEN a accepté de déplacer la collègue nommée d'office dans cet établissement. Elle effectuera des missions de remplacements.

Nous notons une évolution de l'administration qui jusqu'à présent refusait de traiter de ces dossiers.

## BILAN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIE PRO

L'administration ne procède à aucune analyse des accidents du travail et il n'y a donc aucune mesure de prévention de prévue.

En 2021 il y a eu 16 accidents de service (sans qu'aucune info ne nous soit donnée sur les causes, qui permettraient d'établir des mesures de prévention).

11 accidents de trajet et 1 accident de mission.

1 maladie Professionnelle a été reconnue.

## OBLIGATION VACCINALE DE CERTAINS PERSONNELS

FO est intervenue pour soutenir les personnels qui sont menacés de suspension parce qu'ils ne justifient pas de la vaccination. C'est une première que l'on puisse suspendre, c'est-à-dire sanctionner, des personnels sans qu'ils ne puissent se défendre. C'est aussi une remise en cause du secret médical et pour la première fois des salariés doivent justifier de leur situation de santé auprès de leur employeur.

FO a donc demandé ce que l'administration entendait faire. **Nous avons demandé qu'aucun personnel ne soit suspendu et qu'à chaque fois des solutions soient trouvées tant pour les enseignants en IME que pour les psychologues scolaires.**

**FO a déposé l'avis suivant qui a été adopté à l'unanimité.**

### Avis du CHSCT D du 18 octobre 2021

Le CHSCT D s'oppose à toute sanction, suspension de personnels pour motif sanitaire.

Ces mesures gouvernementales remettent en cause le statut général de la Fonction publique en instaurant un système de sanctions financières et administratives et une remise en cause du secret médical.

Il demande que toute solution soit mise en œuvre pour permettre un reclassement même temporaire des collègues concernés.

### OBLIGATIONS POUR LES AESH D'EFFECTUER CERTAINS GESTES MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX

Saisi par une AESH qui refuse d'accompagner un adolescent atteint d'une forte infirmité aux toilettes, l'IEEN de l'ASH n'avait jusqu'à ce CHSCT pas répondu à la collègue, prétextant qu'il ne voulait pas la déranger durant son arrêt maladie.

Saisi par FO celui-ci a bien dû répondre devant le CHSCT. Le moins que l'on puisse dire c'est que la réponse n'est pas claire.

La circulaire de 2017 prévoit que les AESH ont pour missions d'accompagner les enfants dans leur vie quotidienne sans qu'il soit précisé si le passage aux toilettes en fait partie. La même circulaire liste les gestes techniques autorisés et les cadre.

L'IEEN ASH en déduit donc que les AESH doivent effectuer ces gestes.

Pour FO qui a consulté les personnels médicaux du syndicat, il s'agit d'un geste technique surtout sur un enfant atteint de ce type de handicap. Il ne peut être imposé.

C'est d'ailleurs in fine ce qu'en a déduit l'administration qui a recruté une nouvelle AESH (qui a accepté) et qu'il a déplacé la collègue... dans le privé.

# PAULHAGUET

## UNE EXPÉRIMENTATION INQUIÉTANTE!

### LE CONTEXTE

La COM/COM de Paulhaguet souhaite récupérer les locaux actuellement occupé par l'école maternelle. Un regroupement sur l'école élémentaire ne peut avoir lieu au motif que celle-ci se trouverait en zone inondable.

Dans sa quête de regroupement d'écoles et d'établissements, l'inspectrice d'académie saute sur l'occasion. Les 2 écoles, élémentaire et maternelle, seraient déplacées au collège de Paulhaguet. La mairie prévoit un déménagement au 1er septembre 2022 pour la maternelle et au 1er septembre 2023 pour l'élémentaire.

L'Inspectrice d'Académie saute sur l'occasion pour mettre en place une expérimentation : **un Territoire Educatif Rural**.

De quoi s'agit-il? Il s'agirait d'un label pédagogique, permettant la mise en place d'un Pôle Educatif plus dense », permettant « la continuité pédagogique de la maternelle au collège » et ce en raison de la baisse démographique importante de ce secteur d'après l'IA.

### DÉCRYPTONS

D'abord, personne, aucun enseignant, directeur, personnel du collège n'a été consulté. Tout ce discute en catimini entre l'IA, son messi dominici local l'IEJ de la circonscription de BRIOUDE et les collectivités.

Ensuite, label pédagogique ou non, ce n'est pas cela qui va amener des élèves dans les écoles. FO a évoqué le fait que la fermeture de 2 grosses usines dans le secteur dont CaroFrance était peut-être le fait générateur puisque 70 ouvriers sont au chômage.

Ensuite, il s'agit de regrouper les écoles, donc de récupérer des moyens.

Ce projet qui dans un premier temps intégrerait aux activités pédagogiques les élèves de cycle 3 aurait certes des avantages pour l'administration en terme d'économie de fonctionnement. Les thèmes retenus n'ont rien à voir avec les disciplines et la perméabilité forcée entre école et collège amènerait à remettre en cause les statuts et donc les droits des personnels.

S'agira t-il de recruter les enseignants sur CV comme le propose Macron à Marseille?

Les petites écoles du secteur seront-elles impactées? Il y a fort à parier.

**Pour FO il y a danger. Ce projet n'est pas innovant. C'est une vieille lune, celle qui vise à créer des structures écoles/collège, à regrouper les postes, à remettre en cause les statuts des personnels qu'ils soient polyvalents comme les PE ou de matières comme les certifiés.**

### SUR LE TRANSFERT DES ÉCOLES

FO qui est seule à avoir porté ce dossier a donc posé les questions remontées par les collègues sur le calendrier, les travaux, les garanties à obtenir auprès des collectivités concernés.

FO a demandé que le projet s'il a lieu soit présenté devant le CHSCT D conformément à l'article 57 du décret 82-453 modifié.

L'IA qui se veut enthousiaste a indiqué qu'elle n'avait aucun élément de réponse sur ces questions, qu'il fallait les poser à la collectivité.

Pour FO cela constitue déjà une attitude laissant penser que l'IA laisse la main aux élus pour mener son expérimentation. C'est la méthode marseillaise.

## ETUDE DES FICHES SST DU 2<sup>nd</sup> DEGRE

**Collège Lafayette** : FO a alerté l'IA sur le problème des salles de SVT qui ont une capacité de 28 places et qui accueillent cette année des classes à 30 élèves. FO a insisté sur le fait que les règles de sécurité ne sont donc pas respectées dans ces conditions : le rajout de tables contrevient aux règles de circulation rappelées par M. l'inspecteur de santé et sécurité au travail dans un rapport de visite rédigé le 17/11/2015.

Réponse de l'IA : ces questions ne relèvent pas de cette instance mais sont à faire remonter au rectorat.

**Collège d'Allègre** : FO est revenue sur la fiche SST d'une collègue remplie en 2019 pour alerter sur les conditions difficiles de travail avec deux classes à 30 et 31 élèves dont certains à besoins particuliers non accompagnés. Cette fiche SST était restée sans réponse. Une nouvelle fiche a été déposée le 12/10/2021.

Réponse de l'IA : la fiche n'est pas parvenue dans les délais donc elle ne sera pas traitée.